

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 MAI 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 mai 2018 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse suppléante Johanne Anderson, Madame la conseillère Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Louis Cimon et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse suppléante Johanne Anderson.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

SONT ABSENTS(ES) :

Madame Lise Michaud mairesse et Monsieur Philippe Drolet conseiller

2018-05-227 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2018-05-228 NOMINATION - DIRECTEUR - POLICE

CONSIDÉRANT que le poste de directeur du service de police de la Ville de Mercier sera vacant à compter du 5 juin prochain;

CONSIDÉRANT que Monsieur Steeve Boutin, actuel directeur adjoint du service de police, et ce depuis le 1^{er} mai 2017, a su se démarquer de par ses compétences et son expérience;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du service de police, de la direction des ressources humaines et de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de monsieur Steeve Boutin, à titre de directeur du service de police de la Ville de Mercier;
- QUE cette nomination soit effective à compter du 5 juin 2018;
- QUE ses conditions de travail soient celles prévues à la politique administrative du personnel-cadre de la Ville de Mercier, classe E2, échelon 11;
- QU' une semaine de vacances additionnelle lui soit accordée en plus des cinq semaines actuelles, le tout conformément aux dispositions de l'article 8.2 de ladite politique.

ADOPTÉE à l'unanimité

2018-05-229 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-858-45 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-858 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS SUR LES ARBRES.

- Je, Louis Cimon, conseiller municipal, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement de zonage 2009-858 afin de modifier les dispositions relatives aux arbres sera adopté à une séance ultérieure;

- De plus, je, Louis Cimon, conseiller municipal, dépose et présente le projet dudit règlement ;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

2018-05-230 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT 2009-858-44 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-858 AFIN DE MODIFIER LES USAGES RÉSIDENTIELS AUTORISÉS SUR LE BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE ENTRE LES RUES MARLEAU ET SAUVÉ.

- Je, Martin Laplaine, conseiller municipal, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-858 afin de modifier les usages résidentiels autorisés sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste entre les rues Marleau et sauvé sera adopté à une séance ultérieure;
- De plus, je, Martin Laplaine, conseiller municipal, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

2018-05-231 ADOPTION. PROJET DE RÈGLEMENT NO 2009-858-44 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-858 AFIN DE MODIFIER LES USAGES RÉSIDENTIELS AUTORISÉS SUR LE BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE, ENTRE LES RUES MARLEAU ET SAUVÉ.

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 2009-858-44 modifiant le règlement de zonage 2009-858 afin de modifier les usages résidentiels autorisés sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste, entre les rues Marleau et Sauvé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2018-05-232 RÉSILIATION. CONTRAT DE SERVICES POUR LA CONCEPTION DU SITE WEB.

CONSIDÉRANT la résolution 2017-04-210 relative à l'octroi d'un contrat de services pour la conception du nouveau site Web de la Ville de Mercier;

CONSIDÉRANT que le contrat octroyé ne correspond plus aux besoins de la Ville;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 2125 et 2129 du Code civil du Québec (L.R.Q. c. C-1991);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil résilie le contrat de services en vigueur quant à la conception du site Web de la Ville de Mercier. ;
- QUE cette résiliation prenne effet immédiatement;
- QUE la direction Finances et Trésorerie soit autorisée à payer les frais encourus par l'adjudicataire et la valeur des travaux exécutés;
- QUE la garantie d'exécution soit conservée jusqu'à l'émission d'une quittance finale du fournisseur.

ADOPTÉE à l'unanimité

2018-05-233 NOMINATION - CONTREMAITRE - HYGIÈNE DU MILIEU

CONSIDÉRANT que le poste de contremaître - hygiène du milieu à la direction Travaux publics et Génie est vacant;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures est paru du 15 février au 1^{er} mars 2018;

CONSIDÉRANT que vingt-sept (27) candidatures ont été reçues, dont notamment l'une venant de l'interne;

CONSIDÉRANT que 5 candidats ont été rencontrés en première entrevue par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT que le candidat de l'interne a assumé, à deux reprises, un intérim en remplacement du contremaître;

CONSIDÉRANT que ce candidat s'est démarqué des autres de par ses qualifications, son dévouement, son expérience et ses habiletés;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection, de la direction Travaux publics et Génie, de la direction des ressources humaines et de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de monsieur Jean-Marc Lombard, à titre de contremaître - Hygiène du milieu;
- QUE cette nomination soit effective à compter du 7 mai 2018;
- QUE ses conditions de travail soient celles prévues à politique administrative du personnel-cadre de la Ville de Mercier, classe D2, échelon 6.
- QUE les heures de vacances acquises à titre de technicien – génie civil, au 6 mai 2018, soit versées dans sa banque de vacances.

ADOPTÉE à l'unanimité

2018-05-234 NOMINATION - CHEF AUX OPÉRATIONS

CONSIDÉRANT la résolution 2018-05-168 adoptée à la séance extraordinaire du 1er mai 2018;

CONSIDÉRANT l'abolition de quatre postes de chefs aux opérations à temps partiel, effectif le 2 mai 2018;

CONSIDÉRANT la création d'un poste de chef aux opérations à temps plein effectif au 2 mai 2018;

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction du service des incendies, de la direction des ressources humaines et de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de monsieur Christian Boudreau au poste de chef aux opérations;
- QUE sa date d'entrée en fonction soit effective au 2 mai 2018;
- QUE ses conditions de travail soient celles prévues à la politique administrative du personnel-cadre de la Ville de Mercier, classe D2, échelon 8;
- QUE sa semaine de travail soit de 40h selon l'horaire établi par la Direction.

ADOPTÉE à l'unanimité

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les interventions peuvent être visionnées via le site internet de la Ville de Mercier sous l'onglet « Assemblée publique filmée » du 15 mai 2018 à la dixième seconde de la cinquième minute d'enregistrement (00 :05 :10).

PÉRIODE DE QUESTIONS

N/A

2018-05-235 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- De clore la séance extraordinaire à 20 h 10.

ADOPTÉE à l'unanimité